

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu les travaux de remplacement de poteau d'incendie, considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement interdit rue Jules Guesde réalisé par l'entreprise SADE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux Rue Jules Guesde le **Lundi 17 Avril 2023 de 8 h 00 à 17 h 00.**

**Article 2** : La mise en place de la signalisation sera réalisée par l'entreprise SADE.

**Article 3** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SADE,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 14 Avril 2023

Le Maire,

**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire

le **14 AVR. 2023**